

Rapport du Président

Séance publique
lundi 18 décembre 2023
N° CD-2023-5-4-2
N° applicatif 7259

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Direction

Secrétariat général

STRATEGIE ALSACIENNE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE - ACTION DE LA CEA ET LABORATOIRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ - APPEL À PROJETS 2023

Résumé : La Collectivité européenne agit pour permettre à tous les Alsaciens d'exercer leurs droits fondamentaux. Elle met en oeuvre un accompagnement global, qui permet de répondre aux besoins primaires des usagers : se nourrir, se soigner, se loger et se chauffer, être éduqué ou encore s'insérer.

Pilote des solidarités humaines et territoriales, elle mobilise activement ses moyens à travers l'ensemble de ses politiques publiques pour garantir une vie digne à ses concitoyens, les aider à valoriser leurs talents et à bâtir leurs réussites.

Pour s'adapter aux évolutions de la précarité en Alsace, la Collectivité s'appuie sur des outils innovants, dans une démarche qui favorise l'engagement des individus et met en oeuvre le juste droit. Le laboratoire de lutte contre la pauvreté en particulier est un outil d'expérimentation d'actions innovantes, limitées dans le temps, en faveur de personnes particulièrement touchées par la pauvreté.

Le présent rapport a pour objet de présenter l'action de la Collectivité européenne d'Alsace dans la lutte contre la pauvreté, et plus particulièrement le soutien apporté aux expérimentations retenues dans le cadre de l'appel à projets, validé par délibération de la Commission Permanente du 7 juillet 2023.

Il vous est proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement aux structures sélectionnées pour un montant total de 179 475€.

En 2023, 13,2% des Alsaciens sont en situation de pauvreté monétaire et disposent de moins de 1 158€ de revenus mensuels. Si ce chiffre peut être considéré comme relativement bas par rapport à des territoires limitrophes, il recouvre néanmoins des réalités et des formes de pauvreté variées selon les territoires. Ainsi, la pauvreté est particulièrement présente dans les zones urbaines alsaciennes, et notamment dans l'Eurométropole de Strasbourg et Mulhouse Alsace agglomération. Par ailleurs, si le nombre de personnes âgées en situation de pauvreté reste relativement faible en Alsace (moins d'un-quart des ménages pauvres), ce n'est pas le cas pour les jeunes (16,9% des ménages pauvres à Strasbourg notamment) et les familles monoparentales, qui connaissent des situations de précarisation croissantes.

Par ailleurs, au-delà de sa dimension monétaire, la pauvreté des individus est liée à des fragilités dans un grand nombre de champs : manque de formation qui rend l'insertion professionnelle difficile, isolement géographique, difficultés d'accès aux soins ou encore d'accès au logement. L'Alsace se caractérise notamment par une situation d'accès au logement complexe dans les agglomérations, et plus particulièrement à Strasbourg, ainsi que par une nette désertification médicale, plus particulièrement dans les zones rurales du Sud Alsace.

En tant que chef de file des politiques sociales, la Collectivité européenne d'Alsace est au centre de la lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes.

Grâce à un maillage territorial dense et de qualité, avec ses 151 Espaces Solidarités Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à agir au plus près des habitants et des territoires. Maillon essentiel du Service Public Alsacien, les 632 professionnels de l'action sociale de proximité proposent un accueil et un accompagnement humain et universel à tous les Alsaciens vulnérables. En 2022, ce sont 282 000 accueils qui ont été réalisés au sein des Espaces solidarités Alsace et près de 50 000 ménages ont été accompagnés sur l'ensemble du spectre des compétences des solidarités de la CEA : lutte contre la précarité, prévention protection de l'enfance, accès et maintien dans le logement, l'insertion et lutte contre la perte d'autonomie.

Cet accompagnement humain, complément indispensable aux 390M€ d'aides individuelles versées chaque année par la Collectivité, doit permettre aux personnes vulnérables de devenir aussi autonomes que possible, en leur garantissant un accueil proche et de qualité, rendu possible par l'engagement de tous les agents. Il se fait en articulation avec un grand nombre de partenaires institutionnels et associations, et en tenant toujours compte des spécificités de chaque territoire.

1. La Collectivité européenne d'Alsace, un acteur central pour répondre aux besoins fondamentaux des Alsaciens

L'ensemble des services de la CeA œuvrent pour répondre aux besoins fondamentaux des Alsaciens, en lien fort avec tous les partenaires institutionnels et associatifs locaux.

➤ Se nourrir et se vêtir

La lutte contre la précarité alimentaire, qui vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, mobilise l'Etat et ses établissements publics, ainsi que les collectivités territoriales. La CeA, en tant que cheffe de file de l'action sociale et des solidarités du territoire, est ainsi compétente sur les questions alimentaires au titre de la lutte contre les exclusions et contre la précarité. Elle apporte ainsi un soutien aux associations en faveur de la lutte contre les exclusions, l'aide alimentaire en général et les épiceries sociales et solidaires en particulier. Ce financement, qui représente 537 000€ en 2023, permet une prise en charge des familles accompagnées par les assistantes sociales de la CeA.

En 2023, la CeA a versé plus de 1, 3M€ pour soutenir 3 800 familles et leur permettre de répondre à leurs besoins primaires : se nourrir et se vêtir. Ces aides individuelles ont notamment permis à des enfants de bénéficier de repas et de la cantine, de disposer de fournitures scolaires à la rentrée, de financer du lait maternisé pour des bébés.

La CEA a également accru son engagement auprès des acteurs de l'aide alimentaire, confrontés à une augmentation de la fréquentation et une baisse des dons. Ainsi son budget a été augmenté en 2023 de plus de 35%, pour un montant total de 507 354 € en soutien à 46 structures sur tout le territoire. La CeA a su être réactive auprès des

partenaires, en octroyant la somme de 25 000 en matière d'investissement pour les nouveaux locaux des restos du cœur de Mulhouse et encore récemment pour venir en aide aux restos du cœur de Strasbourg suite à la dégradation de leurs véhicules pour permettre la distribution des denrées (versement d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 5 000€).

➤ **Se soigner**

La lutte contre les inégalités sociales de santé constitue second un enjeu majeur de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

En effet, la précarité est responsable, directement ou indirectement, d'un grand nombre de pathologies, soit du fait des conditions de vie dégradées des personnes touchées, soit du fait de l'augmentation des conduites à risque; elle entraîne également des difficultés d'accès voire des renoncements aux soins et ce dès l'enfance, selon la formule « plus on est pauvre, plus on est malade, moins on est couvert ».

Aussi la CeA propose-t-elle des services de prévention, d'accès aux soins primaires et d'accompagnement des Alsaciens et des Alsaciennes, notamment les plus démunis, dans les parcours de soins complexes, à tous les âges de la vie. Dès la toute petite enfance, les professionnels de santé de la protection maternelle et infantile, médecins, puéricultrices, sages-femmes (plus de 200 agents) proposent des consultations gratuites de suivi de grossesse et de pédiatrie, permettant ainsi à plus de 700 futures mères et plus de 9650 enfants tous les ans, d'avoir accès aux soins fondamentaux et à la prévention de nombreuses maladies notamment par la vaccination (près de 20 000 vaccinations par an). Les bilans de santé en école maternelle permettent de dépister des difficultés de santé dont certaines sont de véritables marqueurs des inégalités de santé (surpoids et obésité, problèmes dentaires) et de proposer ainsi une prise en charge précoce. L'accès gratuit à la contraception, au dépistage et au traitement des maladies sexuellement transmissibles, à l'interruption volontaire de grossesse complète cette offre de soins destinée à lutter le plus précocement possible contre les inégalités de destin. Enfin les accompagnements à domicile des fragilités parentales inhérentes ou satellites de la précarité permettent d'éviter souvent les répercussions sur la santé des enfants et sur les phénomènes de maltraitance. Les aides d'urgence en nature (alimentaire, produit d'hygiène du bébé, jouets) aident à passer des caps difficiles pour les familles les plus démunies et représentent environ 20 000€ par an.

Après d'un public adulte en grande précarité, la collectivité propose l'intervention de son équipe mobile de 8 infirmiers, afin d'accompagner les parcours de soins et ramener les personnes vulnérables vers les prises en charge de droit commun (1230 consultations infirmières par an). La CeA dispose également de leviers financiers tant en investissement qu'en fonctionnement pour lutter contre les inégalités sociales en santé et soutenir un grand nombre d'opérateurs associatifs dans ce domaine, et mobilise chaque année près de 800 000€.

Enfin, le public accueilli au centre de lutte et de dépistage de la tuberculose est constitué à plus de 80% de personnes en situation de précarité (migrants, personnes sans domicile des structures d'accueil et d'hébergement d'urgence, population des centres pénitenciers), cette pathologie étant malheureusement toujours de nos jours un marqueur de pauvreté. En 2022, 12 282 consultations et actes ont été réalisés dans le cadre de la lutte contre la tuberculose.

➤ **Se loger et se chauffer**

Premier poste de dépenses des ménages, pour lequel les attentes et exigences se sont amplifiées suite à la crise sanitaire, le logement constitue une préoccupation majeure des

Alsaciens. Pourtant, l'offre en logement reste déficitaire aussi bien en nombre qu'en qualité, et elle est parfois inadaptée aux modes de vie et aux besoins des populations, ce qui favorise les situations de précarité voire de paupérisation.

Agir sur l'habitat constitue donc un levier de la lutte contre la pauvreté, par la résorption des inégalités d'accès au logement, le développement de réponses pour le maintien dans le logement des ménages les plus défavorisés et l'action sur les formes d'habitat précaire qui favorisent la paupérisation des ménages.

La CeA dispose d'un outil privilégié pour agir sur cette dimension de la pauvreté, le Fonds de Solidarité Logement (FSL), qui contribue à la lutte contre les exclusions, la prévention des expulsions et de l'endettement des ménages et à la lutte contre la précarité énergétique. En 2022, le FSL a ainsi soutenu 2 700 ménages au titre d'aides financières pour un montant d'aides accordées de 1,3 M€ auquel il convient d'ajouter 1,6 M€ au titre des accompagnements financés par le Fonds.

Par ailleurs, la CeA agit pour améliorer l'accès des ménages les plus précaires à un logement adapté par son soutien au développement de l'offre dans le parc social, tant par le financement de projets à destination de publics ciblés (seniors, jeunes) que grâce à la délégation des aides à la pierre, qui permet de garantir le développement géographique des logements abordables.

Enfin, la lutte contre la précarité énergétique permet le maintien dans le logement des ménages les plus précaires. La CeA agit en la matière pour repérer et accompagner les Alsaciens qui rencontrent des difficultés pour se chauffer, mais aussi en finançant la réhabilitation énergétique des logements des parcs public et privé.

A compter de 2024, la Collectivité portera également une extension de la délégation des aides à la pierre à l'échelle de toute l'Alsace (hors Eurométropole et Mulhouse Agglomération, déjà délégataires). Dans ce cadre, des objectifs ambitieux sont programmés en matière de rénovation énergétique du parc privé et public, avec plus de 9 400 logements rénovés sur six ans, et 100M€ de crédits délégués à l'ANAH (80,4M€) et à l'Etat (20,4M€).

➤ **Etre éduqué**

Dans notre système scolaire, le poids des origines sociales sur les destins scolaires des élèves est lourd, et lutter contre ce déterminisme social constitue donc une priorité. La Collectivité met en œuvre des dispositifs variés pour donner les mêmes chances à tous les collégiens Alsaciens et les accompagner dans tous les domaines : avec 6 millions de repas préparés chaque année, la demi-pension permet aux élèves les plus démunis de bénéficier d'une alimentation équilibrée, alors que l'internat d'excellence est une réponse aux problématiques d'éloignement géographique du lieu de scolarisation. Les projets de cités éducatives de Mulhouse et de Strasbourg permettent quant à eux de lutter contre la fracture numérique, importante chez les jeunes issus de milieux défavoriser.

En complément de cette action en milieu scolaire, la CeA agit aussi pour développer sa politique culturelle et garantir l'accès de tous les Alsaciens à la culture. En effet, considérant la culture comme un levier de cohésion et d'inclusion sociale, c'est en sa qualité de cheffe de file des politiques sociales que la Collectivité européenne d'Alsace souhaite porter une attention particulière aux articulations entre les politiques culturelles et celles des solidarités, de l'aide sociale à l'enfance, de l'action sociale, de l'autonomie et de l'insertion. Il s'agit à cet endroit de considérer que chaque individu est vecteur de sa culture et que l'insertion passe par la reconnaissance et le respect de la culture de chacun.

Cette conviction se traduit en pratique par un renforcement des tarifications solidaires au Vaisseau et au château du Haut-Koenigsbourg, et un accompagnement des structures culturelles du territoire alsacien dans une démarche de politique tarifaire et d'accueil volontariste pour les publics les plus éloignés. Par ailleurs, l'objectif de notre politique culturelle est de permettre à tous d'accéder aux contenus culturels, partout et sous toutes leurs formes, grâce à la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme qui passe par des ateliers d'écriture, des médiations culturelles ou encore de l'éducation aux médias pour les plus jeunes. Enfin, le financement de projets culturels en direction des publics éloignés est rendu possible par l'appel à projets « Culture et solidarité » lancé en 2023 : ce sont 92 projets qui ont été soutenus pour un budget global de 166 000€, avec par exemple des ateliers théâtre pour les personnes en situation de précarité ou encore une initiation à la sculpture pour les bénéficiaires du RSA.

➤ **S'insérer**

Enfin, dans un contexte de dégradation significative de la situation financière des ménages, la politique d'insertion menée en faveur des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) par la Collectivité européenne d'Alsace constitue un levier essentiel de lutte et de sortie de la pauvreté. L'objectif de cette politique est de rechercher, chaque fois que cela est possible, le retour à l'emploi d'abord et l'activité pour tous, avec l'ambition de permettre à chacun d'avoir sa place dans la société et de disposer de meilleures ressources.

Pour ce faire, en complément de l'allocation qui s'établit à près de 250M€, la CeA mobilise 32M€ chaque année pour accompagner les bénéficiaires vers l'emploi autour de quatre objectifs :

- Dynamiser le parcours dès l'entrée dans le dispositif avec des plateformes d'accueil et d'orientation réalisant un premier diagnostic de la situation socio-professionnelle de la personne, misant sur leurs potentialités tout en identifiant les besoins sociaux ou périphériques essentiels à la réalisation de son projet de vie et à son retour à l'autonomie ;
- Démarrer l'accompagnement vers l'activité et l'emploi le plus rapidement possible grâce à la mobilisation des 190 professionnels des opérateurs d'insertion financés par la Collectivité européenne d'Alsace (à hauteur de 10 M€), en complément de l'accompagnement réalisé par les travailleurs sociaux de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Ville de Strasbourg et des conseillers de Pôle Emploi. Ces professionnels accompagnant travaillent notamment la confiance et l'estime de soi de la personne, ses capacités à développer ses talents et cherchent à répondre à tous les besoins périphériques (mobilité, mode de garde, pratique de la langue, logement, formation, santé...).
- Développer toutes les formes d'activité et les rapprocher de la demande des bénéficiaires afin permettre à chacun d'exercer et de renforcer ses compétences en fonction de ces capacités : dispositif premières heures, emplois aidants, engagement citoyen, facilitation des entrées en formation certifiante et qualifiante, entrée en activité salariée au sein des structures d'insertion par l'activité économique, immersion en entreprise, participation aux opérations de recrutement d'envergure, mobilisation des opportunités d'emploi transfrontalières sans oublier, le dispositif « cumul rSa et rémunérations tirées des activités saisonnières agricoles ;
- Renforcer les solutions d'accès aux droits des bénéficiaires du RSA lorsque l'accès à l'activité et à l'emploi est limité ou inadaptée : faciliter l'accès à la retraite en particulier et les reconnaissances handicap de ceux qui ne peuvent retrouver une activité professionnelle.

Depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace le 1er janvier 2021, les actions menées produisent des résultats très encourageants : le nombre de foyers allocataires du revenu de solidarité active est ainsi en baisse de plus de 14%, soit 6500 personnes qui sont sorties du dispositif (46160 foyers allocataires en décembre 2020 contre 39511 en septembre 2023).

Si l'action de la CeA en matière de lutte contre la pauvreté s'étend sur tout le territoire alsacien, elle a aussi pour objectif de s'adapter aux réalités des différents territoires, où les situations de précarité peuvent être très variées. C'est pour cette raison que la Collectivité cherche à développer des projets locaux innovants, tels que le Laboratoire de lutte contre la pauvreté d'abord expérimenté à Mulhouse.

2. Le Laboratoire de lutte contre la pauvreté, un outil innovant au service des usagers

a. Objet et contours de l'appel à projets du Laboratoire de lutte contre la pauvreté

Dans le cadre du laboratoire de lutte contre la pauvreté, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité lancer un appel à projets visant à repérer, sélectionner, enrichir, soutenir et évaluer toute action innovante dont l'objectif serait de prévenir ou lutter contre la pauvreté en s'appuyant sur le renforcement du pouvoir d'agir des personnes.

La logique de l'appel à projets permet de faciliter la concrétisation de projets émanant du terrain, renforcer les synergies entre les acteurs et mettre à l'épreuve des expérimentations innovantes à échelle réduite.

Ainsi, la Commission Permanente, dans sa séance du 7 juillet 2023 (délibération n° CP-2023-6-4-2), a validé un appel à projets s'appliquant à des publics cibles localisés sur un secteur géographique urbain rassemblant les quartiers parmi les plus pauvres d'Alsace (le canton de Mulhouse-2) ainsi que son enveloppe budgétaire initialement fixée à 150 000€.

Suite à un retard dans l'attribution des subventions, il vous est proposé d'acter le décalage du calendrier de l'appel à projet, avec une notification des décisions aux porteurs de mi-décembre 2023 à début janvier 2024.

A l'avenir, l'extension du secteur d'expérimentation est envisagée pour répondre aux caractéristiques propres à la pauvreté en milieu rural.

➤ Les conditions d'éligibilité de l'appel à projets

Les projets déposés devaient satisfaire à quatre conditions d'éligibilité précisées dans le cahier des charges de l'appel à projets :

- 1.** Produire un impact en matière de prévention ou de lutte contre la pauvreté, en agissant sur une ou plusieurs de ses dimensions (accès à l'emploi, aux droits, à la culture, au sport, à la garde d'enfant, logement, mobilité, santé, etc.) ;
- 2.** Etre dirigé vers le public cible du laboratoire de lutte contre la pauvreté, localisé sur son secteur d'expérimentation et référencé ci-avant ;
- 3.** Adopter une approche innovante, en proposant une démarche inédite ou une nouvelle manière de faire, appliquée à un échantillon limité de bénéficiaires ;
- 4.** Se dérouler sur une année au maximum (durée maximale de mise en œuvre effective de l'action auprès des bénéficiaires ciblés de 12 mois consécutifs, excluant les périodes de conception et d'évaluation).

➤ Les critères de sélection

Les projets éligibles ont été examinés par le Comité d'analyse des projets sur la base des attendus précisés dans le cahier des charges susmentionné :

- Cohérence du projet : adéquation entre les objectifs et les moyens de l'expérimentation ;
- Pertinence : réponse aux besoins des habitants ;
- Degré d'innovation ;
- Clarté de la définition des objectifs ;
- Maturité du projet : descriptif détaillé de la méthode d'intervention retenue ;
- Motivation et intérêt du porteur ;
- Qualité des indicateurs de réussite proposés ;
- Localisation géographique des bénéficiaires.

b. Candidatures réceptionnées et propositions soumises au vote (cf. annexe 1)

22 dossiers ont été déposés dans le cadre de l'appel à projets 2023 du laboratoire de lutte contre la pauvreté, pour un montant total de subventions sollicitées de 329 475 €.

Tous les dossiers ont été examinés par le Comité d'analyse des projets, instance de réunion des experts techniques qui s'est tenue le 26 septembre 2023. 17 projets ont été déclarés éligibles au regard des conditions d'éligibilité mentionnées ci-avant et 12 ont été proposés au Comité de pilotage du laboratoire de lutte contre la pauvreté, garant de la démarche, qui s'est réuni le 9 octobre 2023 pour examiner les résultats de l'appel à projets.

Les détails des dossiers et des conclusions de l'analyse figurent en annexe 1 au présent rapport.

Considérant le nombre et la qualité des projets d'expérimentation déposés, il vous est proposé d'augmenter l'enveloppe budgétaire dédiée à l'appel à projets 2023 de 29 475 € et de retenir 12 dossiers.

La 4^{ème} Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté a émis un avis favorable au présent rapport lors de sa séance en date du 19 octobre 2023.

Tous les projets financés dans le cadre du Laboratoire de lutte contre la pauvreté feront l'objet d'une démarche d'évaluation, prévue dans chaque convention, afin de pouvoir en tirer un bilan. Les actions qui seront jugées pertinentes seront à terme fléchées sur des dispositifs de droit commun.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver le changement de calendrier de l'appel à projets ;
- D'approuver l'augmentation de l'enveloppe dédiée à l'appel à projets 2023 du laboratoire de lutte contre la pauvreté de 29 475 €, soit de porter cette enveloppe à 179 475 € ;
- D'approuver, au titre du laboratoire de lutte contre la pauvreté, les subventions aux structures, issues du résultat de l'appel à projets 2023 pour la mise en œuvre des expérimentations visant à prévenir et lutter contre la pauvreté, pour un montant total de 179 475 € réparti comme suit :

Porteur du projet	Nom du projet	Montant maximum de la subvention de

			fonctionnement attribuée
1	42 MULHOUSE GRAND EST	La fabrique de la réussite	19 175 €
2	SYNERGIE FAMILY	DYNAMOB MULHOUSE	20 000 €
3	UNIS VERS ELLES	Autonomisation des femmes porteuses de talents	20 000 €
4	MACADAM BASKET 68	Le basketball pour rebondir dans la vie	4 000 €
5	LA CLOCHE	Le carillon Mulhouse	20 000 €
6	MARCHER A L'ECOUTE	Balades en langue	1 800 €
7	CENTRE D'INFORMATION ET D'AIDE A LA RECHERCHE D'EMPLOI	Lancement !	20 000 €
8	EMMAUS CONNECT FONDATEUR ABBE PIERRE	Equiper et accompagner les publics en précarité numérique	20 000 €
9	MAISON DES FAMILLES MULHOUSE	Apprenons à faire du vélo ensemble	6 000 €
10	LA MANUFACTURE DES SONGES	Accès à la culture : un parcours artistique autour du théâtre	8 500 €
11	POUR UNE SECURITE SOCIALE DE L'ALIMENTATION ALSACE	Prototype de mutuelle de l'alimentation	20 000 €
12	INSTITUT REGIONAL DE FORMATION DES ADULTES	Pas à pas	20 000 €
Total :			179 475 €

- D'approuver le modèle de convention type et son annexe y afférente, joints au présent rapport ;
- De m'autoriser à signer les conventions particulières à intervenir, conformément à ce modèle, avec chacune des structures retenues dans le cadre de l'appel à projets ;
- De préciser que les subventions seront versées selon les modalités suivantes :
 - o versement d'un acompte, représentant 80% du montant de la subvention, après signature de la convention et sur production d'états récapitulatifs des dépenses certifiés exacts par le trésorier ou l'expert-comptable du bénéficiaire attestant des dépenses réalisées dans la mise en œuvre du projet subventionné,
 - o versement du solde après réalisation du projet sur présentation des justificatifs certifiés exacts par le trésorier ou l'expert-comptable du bénéficiaire attestant des dépenses réalisées pour la mise en œuvre complète du projet subventionné ;
- De m'habiliter à réviser, le cas échéant, le montant des subventions susmentionnées à concurrence des dépenses effectivement engagées par les bénéficiaires pour la réalisation des projets concernés ;
- D'acter que les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante, au Budget Primitif 2023 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P140	P140O007	P140E01	T03	(3378) 65-65748-420	179 475 €
Total :					179 475 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.